

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LÉON XIII



FONDÉ EN 1893 PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT POUR LE CANADA

Un an \$1.00 Six mois \$0.50

POUR LES ÉTATS-UNIS

Un an \$1.50 Six mois \$0.75

POUR L'EUROPE

Un an \$1.50 Six mois \$0.75

Les abonnements sont payables d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 1 Mars 1910

C'est Etrange!

Un personnage de nationalité étrangère à la nôtre, disait, il y a quelques jours, que Son Excellence Mgr. Sbarretti avait écrit une lettre à tous les journaux canadiens leur disant qu'il faut en finir avec leurs attaques contre les catholiques de nationalité différente.

Le rédacteur de l'Évangéline a reçu une lettre le 30 août dernier, mais cette lettre n'était pas pour publication, quoique certains journaux en ont orné leur colonne précédée de commentaires injurieux à l'égard de M. Landry et insultant à tout bon catholique.

Si le cas était tel que veut dire le personnage ci-haut mentionné, pourquoi cette défense se limiterait-elle contre les Irlandais, les Écossais, les Anglais tout en gardant la liberté de tomber sur les Canadiens catholiques qui défendent les droits de leurs coreligionnaires?

La distinction serait étrange, inexplicable. Nous avons même nos doutes sur l'intervention du Délégué Apostolique. Les évêques sont les administrateurs de leurs diocèses, et nous ne croyons pas que le Délégué, quelle que soit la position éminente qu'il occupe en ce pays ait même songé à intervenir directement dans un diocèse quelconque, autrement que par le canal de l'autorité épiscopale, dont chaque évêque est revêtu dans les limites de la juridiction.

Construction d'un Entrepôt Frigorifique

Le gouvernement de cette province a consenti à garantir l'émission de bons au montant de \$25,000 pour la construction d'un entrepôt frigorifique à Charlottetown. Cet entrepôt frigorifique sera-t-il d'aucun bénéfice en dehors de la cité de Charlottetown? Pourtant les fonds du gouvernement ne sont pas assez élevés pour garantir des bons de \$25,000 à une maison commerciale qui a pour but le monopole, dans l'île, d'une certaine industrie. Nos députés de campagne ne se compromettent pas, nous avons l'espérance, en donnant leur appui à une telle mesure. Il peut se faire que les députés demeurant dans la ville de Charlottetown voient un bénéfice dans cette entreprise, mais pour nous de la campagne, nous voyons aucun bénéfice. Il faut agir avec prudence dans cette affaire, surtout lorsqu'il y a de la dépense des deniers publics. Ne serait-il pas désirable d'obtenir l'opinion de tous les commerçants en dehors de la cité de Charlottetown avant de garantir ce bon de \$25,000? C'est là notre opinion et nous croyons que la majorité des électeurs de la province sont de ce

dire. Des chars frigorifiques pour le transport de nos produits agricoles, fromage, etc., voilà ce que le gouvernement devrait nous procurer et non un entrepôt à Charlottetown, qui sera utile qu'aux citoyens de cette ville. Nous reviendrons sur cette question.

L'Appel Au Peuple

L'homme, dans la première partie de sa vie, se développe, il garnit son intelligence, il fortifie son corps. Plus il croît, plus il exige les égards dus à l'homme fait. Enfin, sa croissance finie, il quitte le foyer paternel et fonde une famille. C'est la loi de la nature.

Le Canada, dans la première partie de sa longue vie de pays, se développe, il voit fleurir les lettres et les sciences, le commerce, l'industrie et l'agriculture. Plus il croît, plus il exige les égards dus à un pays organisé; il a lutté pour le gouvernement responsable et il lui faut encore lutter. Enfin, plus tard, lorsqu'il possédera une population assez dense et un commerce indépendant, il voudra être libre et il sera libre.

C'est la loi de l'histoire. J'ai dit que le Canada a lutté pour le gouvernement responsable. Vous connaissez les luttes de Papi-neau, de LaFontaine et des autres. Le Canada doit encore lutter pour le gouvernement responsable. Il y a actuellement devant les députés, à la chambre des Communes, un projet de loi — créant une marine — qui change totalement la vieille, la seule politique canadienne qui existe, relativement aux conflits extérieurs. De plus, cette loi ajoutera au budget une forte, une très forte dépense.

Le gouvernement, de complicité avec l'opposition, engage le Canada dans une voie nouvelle, pleine de responsabilités indéfinies et il exige de lui une taxe — au moins indirecte — d'une lourdeur insupportable. Aux dernières élections, il ne fut pas question de la création d'une marine ni de l'imposition de nouvelles dépenses illimitées. Nos députés n'ont pas reçu les pouvoirs dont ils semblent se croire revêtus. Le gouvernement doit consulter le peuple.

Il nous faut encore lutter pour le gouvernement responsable. Le gouvernement responsable reconnaît l'autorité suprême du peuple. Il n'a donc pas le droit de la mettre, par surprise, devant le fait accompli.

A. V.

Au Senat

Le sénateur McMullen reprend le débat du bill de sir Richard Scott tendant à réglementer le transport des liqueurs enivrantes et il déclare que ce bill viole l'esprit de certaines lois provinciales. Ainsi, il permet à un homme de posséder cinq gallons de spiritueux pour son usage personnel, et pourtant la loi d'Ontario où elle est appliquée ne permet pas à un propriétaire d'hôtel d'avoir la moindre quantité d'alcool à sa disposition.

Le sénateur McMullen se déclare en faveur de l'abolition des bars mais il ne saurait défendre une législation boiteuse.

Le sénateur Béique partage les idées de son collègue, sir Richard Scott, mais il ne peut cependant supporter le bill tel que présenté. C'est aussi l'opinion du sénateur David qui dit que ce bill devrait être considérablement amendé avant qu'il lui donne son appui.

Le sénateur Cloran fait remarquer que si le bill en question était voté tel qu'il est maintenant et que si les ports maritimes du Canada se déclaraient pour la prohibition, les vins de France seraient exclus du Canada et que par conséquent le traité Franco Canadien serait frustré, ce qui ne l'empêche pas de dire qu'il est en faveur de la tempé-rance aussi bien quant à l'alcool que quant aux Beef steaks et au plum poudings.

Fait remarquable, l'île du Prince Edouard est la seule province Canadienne qui soit intégralement en faveur de la prohibition et c'est la seule aussi où la population diminue. Le sénateur Cloran ajourne le débat.

J. A. JOHNSTON, M. D., C. M. Médecin—Chirurgien TIGNISH, ILE DU P. E.

Monseigneur Sbarretti

Il paraît que le 10 février dernier un journal, protestant semble-t-il, de Montréal, avait annoncé le rappel de Mgr Sbarretti par le Souverain Pontife.

A cette nouvelle, une feuille qui se nomme "Register" et se dit "catholic", mais qui est anti-romaine, répondait le 17 février par ce modèle d'hypocrisie :

"Le canard de Montréal publié dans les journaux de Toronto, jeudi dernier, annonçant que Son Excellence le Délégué Apostolique avait été rappelé par le Saint-Père, a été promptement démenti le lendemain. Le reporter ingénieux, qui a envoyé cette dépêche, l'a crue sans doute un habile moyen de promouvoir les intérêts de son journal. Il ne se figure pas combien ces nouvelles rendent ridicules nos journaux quotidiens aux yeux de ceux qui y cherchent des renseignements sûrs et indubitables. Pour ce qui regarde la Délé-gation Apostolique il semble nécessaire de rappeler une fois de plus à la presse laïque et à nos frères séparés en général, que le Saint-Père n'a jamais fait une plus grande faveur au Canada catholique que le jour où il nous a envoyé un Délégué Apostolique et que le titulaire actuel, par ses qualités personnelles et par les immenses services accomplis, s'est rendu à un tel point cher que son départ pour occuper les positions plus élevées qui l'attendent naturellement (Cela regarde le S. Père, et non le "Register") ne pourrait pas être vu sous un autre jour que sous celui d'une calamité nationale (!!!) Quelles que puissent être alors les apparences indiquant une autre marche des événements, tous les catholiques canadiens (?) et aussi la plupart des autres, nous en sommes sûrs, prieront avec ferveur pour que Mgr Sbarretti reste quelque temps au moins encore avec nous pour diriger avec l'habileté consommée et le jugement qu'on lui connaît, les affaires de l'Eglise canadienne, qui offre de si belles espérances".

Il est impossible d'être plus flagorateur—ou de se mieux moquer de quelqu'un et du peuple.

Nous avons dit et nous le répétons : laissons, nous, catholiques avec Rome, faire le Saint-Père : il sait ce qu'il doit faire. S'il laisse Mgr Sbarretti au Canada, inclinons-nous. S'il lui plait le rappeler à Rome, bénissons-le dix fois.

Nous nous sommes permis de souligner certains passages du pavé de l'ours assimilateur per fas et nefas : cela suffit pour qui sait lire et à qui a souffert. Il est permis cependant de faire remarquer le dard du scorpion dans les derniers mots "l'Eglise canadienne, qui offre de si belles espérances". Ce qui signifie clairement que, jusqu'ici, il n'y avait rien eu de bon opéré par l'Épiscopat "qui a fait le Canada et l'Amérique du Nord comme les abeilles font la ruche".

P. S.—Au dernier moment, nous lisons cette dépêche : "Son Excellence Monseigneur Sbarretti, délégué apostolique au Canada, va prochainement partir pour Rome."

"Monseigneur Sbarretti, qui a eu la douleur de perdre son père, il y a quelques mois, profitera de son séjour à Rome pour régler ces affaires de famille qui réclament sa présence en Italie."

"Nous souhaitons à Son Excellence, un bon voyage, et espérons la voir revenir bientôt parmi nous". —La Patrie.

Devise, pour Regner!

C'est un axiome que l'assimilateur sait admirablement mettre en pratique. Il sait non moins admirablement appliquer cette autre parole : *Plutôt Turcs que Papistes!* Il l'a prouvé en Ontario par son alliance avec l'ennemi juré de l'Eglise et de l'Irlande—l'Orangisme—

Mais poursuivons quand à l'axiome : *devise, pour régner*; et montrons à l'oeuvre ce misérable là où il se croit le maître.

C'est à Moncton encore que nous trouverons le fait nouveau de la méchanceté francophobe de l'assimilateur : on peut dire que chaque jour il en éclôt un. On se rappelle comment un de nos négatifs, a pu parvenir à faire supprimer l'enseignement du français dans les écoles catholiques françaises de Moncton, mettant par là en péril les âmes des petits enfants. A ces alliés dans le mal s'adresse la parole du Christ : "Il eût mieux valu qu'ils eussent une meule de moulin au cou et qu'ils fussent précipités dans la mer!"

Voici ce que l'assimilateur, dans la malignité de son esprit inventif contre les Français, vient de trouver : c'est une vraie idée de l'enfer.

Il s'est mis en tête de soulever directement Français contre Français, et de pousser quelque Jaddus quelconque à demander la création d'une seconde Succursale, à Moncton, de la Société mutuelle de l'Assomption : la première n'étant pas assez respectueuse de l'autorité de l'assimilateur. Déjà un groupe nombreux semble adhérer à cette formation d'une seconde succursale, à condition, disent ces pauvres aveugles, que cette nouvelle succursale ne nuise pas à la première!"

La personne en vue, qui serait désignée comme président futur de cette... machine future, n'est ni plus ni moins que le... grand Pontife du Socialisme de Moncton!!!

L'assimilateur ne doit plus avoir rien à envier maintenant : il était l'allié naturel d'un fameux mobilier; par ce mobilier, l'allié naturel des Valseurs de l'Eglise; par ce mobilier, l'allié naturel des Orangistes de l'Ontario. De soi-même, l'allié naturel de nos traîtres; aujourd'hui, l'allié naturel du Socialisme....

—Et nous n'avons pas le courage de chasser à coups de bâton ces êtres néfastes?...

—O Jeanne d'Arc! ranimez en nos veines ce généreux sang de France qui produit les héros, les martyrs!

L'Enquete S'impose

Dans l'affaire de la formation d'une nouvelle succursale de la mutuelle de l'Assomption, à Moncton, nous devons faire remarquer la persévérance de l'assimilateur dans son oeuvre de destruction de l'élément français dans cette ville et les moyens infâmes auxquels il a recours. Il faut aussi bien tenir compte d'un fait d'importance capitale : c'est que l'assimilateur oublie toute notion de tact; qu'il foule aux pieds le vœu solennel d'obéissance en méprisant ouvertement les enseignements donnés par S. Exc. Mgr Sbarretti dans sa lettre du 30 août 1909 rendue publique contre tout droit.

Que S. Exc. le Délégué reçoive l'injure sans la relever, c'est lui seul qui est juge. Mais que le peuple français ca-

tholique de Moncton n'exige point, non pas seulement le rappel de cette autorité mise à sa tête par un abus révoltant, et son remplacement par un français, c'est une inertie que l'on a le droit de dire coupable.

Nous ne voulons point, aujourd'hui, entrer dans tous les détails de cette triste affaire et montrer le rôle odieux joué par un membre haut placé de nos Sociétés Nationales. Ces choses viendront en leur temps et là où elles doivent venir.

De quel droit l'assimilateur "entrave-t-il l'esprit de grâce et de liberté que reçoit tout fils de l'Eglise", dit Mgr Sbarretti, et que personne "ne peut entraver aussi longtemps que ce fils de l'Eglise agit selon les lois de l'Eglise"?

Nous avons le droit de demander une enquête sur ces faits de Moncton. Cette enquête, respectueusement demandée à S. Exc. Mgr Sbarretti, s'impose impérieusement.

Serons-nous entendus; ou devons nous faire porter notre respectueuse requête plus haut?

Un Proce- Retentissant

Il a été annoncé qu'un procès serait intenté par "L'Évangéline", de Moncton, aux cinq journaux, français et anglais, des Provinces Maritimes qui non seulement ont violé le secret des lettres—délit très sévèrement puni aux vieux pays—, mais en outre ont publié des articles (inspirés ou non) on le saura diffamatoires et de nature à nuire au propriétaire de "L'Évangéline".—Nous comptons bien que ce dernier n'oubliera pas le "Catholic Register" qui, nous affirmé-t-on, est allé bien plus loin que les cinq journaux des Provinces Maritimes.—Qu'il nous soit permis de manifester notre profond étonnement à la vue des lenteurs apportées à entamer les procédures. On se pose, à ce sujet, toutes sortes de questions autorisées par ces lenteurs mêmes. Au fond, il ne s'agit pas de monsieur un tel ou de tel autre: il s'agit d'une cause nationale; le peuple a le droit de se garder ses intérêts les plus sacrés, quels que soient les personnages qui pourraient être compromis.

Les Canadiens Français ET La Marine de Guerre

(De La Croix)

Indubitablement, la race canadienne française, sous la poussée de politiciens ambitieux et cupides, marche depuis quarante ans vers sa déchéance nationale.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer tous les avantages que nous avons perdus et tous les droits qu'on nous a escamotés à la faveur de nos divisions et de notre insouciance, mais nous nous arrêterons un moment au débat sur la marine de guerre, qui se continue aux Communes.

Personne ne doute que le projet de loi Brodeur n'ait été créé pour satisfaire aux exigences de l'Angleterre.

M. MacDonald, député de Picou, un bon libéral, dans un moment de franchise ministérielle, l'a clairement démontré mardi dernier à la Chambre :

"Notre gouvernement, dit-il, demande au Parlement les fonds voulus pour la construction, en Canada même, de onze bâtiments de divers types, où s'inscriraient et se formeraient les jeunes Canadiens qui pourraient, plus tard, combattre non seulement pour la défense du pays, mais encore de l'empire lui-même, au besoin, à l'heure du danger."

L'Amirauté anglaise a donc voulu que le Canada se préparât à contribuer coûte que coûte aux guerres futures de l'Angleterre et notre premier ministre, en dépit de ses déclarations antérieures, a cédé sans conditions devant la volonté anglaise.

D'un autre côté, la politique navale du chef de l'opposition est encore moins acceptable, parce que moins canadienne, quant à la partie concernant les vingt cinq millions de piastres que M. Borden veut donner immédiatement à l'Angleterre pour l'aider à perfectionner sa flotte.

En cette occurrence, n'est-il pas vrai que, si les députés canadiens-français d'Ottawa, au lieu d'être divisés entre eux par des raisons politiques très secondaires, faisaient un tout solide et actif, les deux camps en cause auraient aujourd'hui à compter avec eux plutôt qu'avec l'Amirauté anglaise pour résoudre la question de la marine de guerre au Canada?

Mais nous reviendrons plus longuement sur cette idée dans un prochain article. JOSPHÉ BERGIN.

Halley et sa Comete

Le monde savant et aussi le monde profane attendent l'apparition de la célèbre comète de 1682, connue sous le nom de comète de Halley. Edmond Halley, dont le nom et

la gloire sont et resteront liés à l'histoire de cette comète, est mort le 25 janvier 1742, à Greenwich, ville suburbaine de Londres, en aval, sur la rive droite de la Tamise, ville qui possède le célèbre observatoire sur lequel sont réglées les horloges du Royaume-Uni.

Nicollot, le biographe français de Halley, dit que le célèbre savant anglais, frappé de paralysie, arriva par degrés insensibles au terme de sa longue et brillante carrière. Il venait de prendre un verre de vin, lorsqu'il expira à l'âge de 86 ans, sans douleur, sans accident, mais par la seule extinction de ses forces, conservant jusqu'au dernier moment une expression de gaieté et de contentement intérieur, fruits de ses vertus. Sa dépouille mortelle fut déposée au cimetière de Sainte-Marguerite, du village de Lee, au sud du Parc de Greewick. Une pierre commémorative avait été placée sur sa tombe; puis elle fut enlevée pour figurer dans une collection de Musée.

L'amirauté anglaise dont dépend l'observatoire de Greenwich, a pensé que c'était payer une dette de reconnaissance à la mémoire de l'illustre savant que de faire restaurer la pierre tombale et de la rendre à sa place primitive, à l'occasion du retour de la comète qui porte le nom de Halley.

C'est à l'occasion d'un voyage à Paris qu'il découvrit en 1682 entre Calais et Paris, la célèbre comète qui porte son nom et eut ensuite l'occasion de l'observer minutieusement à l'observatoire de Paris, récemment érigé par Louis XIV. Appliquant la méthode de Newton, Halley fit le calcul des vingt-quatre comètes observées avec peu de soin jusqu'alors.

Le professeur Plassmann, de l'Académie de Munster, publie dans la *Volkszeitung*, de Cologne, un article soutenant comme probable la thèse que la comète de Halley est celle que l'histoire et la science mentionnent dans les années 12 avant Notre Seigneur Jésus-Christ et 66, 141, 218, 295, 373, 451, 530, 608, 684, 760, 837, 912, 989, 1066, 1145, 1223, 1301, 1378, 1456, 1531, 1607, 1682, 1758 et 1834.

Détail curieux : plusieurs grands événements historiques coïncident avec l'apparition de la comète Halley : la destruction de Jérusalem, la prise de Constantinople par Mahomet II, les guerres entre Charles-Quint et François Ier, le sac de Rome, l'assassinat de Henri IV, le siège de Vienne par les Turcs sous Kara Mustapha, la guerre de Sept Ans et l'extension du choléra.

Nous sommes donc à la veille de revoir la comète, observée avec tant de soins par Halley lors de son voyage de 1682 entre Calais et Paris.

Puisse ce retour coïncider avec un heureux événement!

P. C. MURPHY, M. D.,

Médecin—Chirurgien

TIGNISH, ILE DU P. E.

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishing

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have ju t

opened a full and complete stock of

NEW GOODS

We are prepared to supply the wants to the farmer fish-

erman and mecha-

nic We invite in-

tending purchasers

to give us a call

and they will find

we can meet a

competiters, and

save them the

trouble and expen-

se of going to Summerside or Charlottetown.

PATENTS OVER 65 YEARS' EXPERIENCE. Scientific American. MUNN & Co. 351 Broadway, New York